



## REGLEMENT

- Les chalets sont prévus pour 4 personnes
- Les noms de tous les occupants et âges (pour les moins de 14 ans) doivent figurer sur le contrat de location
- 2 chèques de caution seront demandés : 150 et 50 euros
- Le solde du séjour sera réglé le jour de l'arrivée et de la remise des clefs
- Différents modes de paiement sont acceptés: espèce, chèques bancaires ou postaux, mandats cash. Les chèques étrangers ne sont pas acceptés ni carte bleue. Merci de prendre vos dispositions au préalable.
- Aucun remboursement ne sera accepté pour un départ anticipé
- Les chalets sont mis à votre disposition le jour de votre arrivée prévue initialement au contrat de location à partir de 15h00 et jusqu'au jour de départ prévue au contrat au plus tard à 10h30
- La responsabilité des propriétaires ne pourra être engagée en cas de vol, perte ou dommage de quelque nature que ce soit sur les biens et les personnes pendant votre séjour aux chalets de Laupié.
- En ce qui concerne les dommages pouvant être causés dans les chalets par leurs occupants locataires, il est indispensable de demander à votre assurance couvrant votre propre habitation une extension de vos garanties pour une villégiature.
- En ce qui concernent certains dommages et/ou vols, votre caution pourra être retenu partiellement ou en totalité.
- Les visiteurs sont acceptés à la journée. Leur arrivée devra nous être stipulée avant leur arrivée.
- L'accès au bassin n'est autorisé qu'aux vacanciers mentionnés sur le contrat de location de 10h00 à 20h00.
- Le bassin est privé et n'est pas surveillé. Les enfants sont sous la responsabilité des parents et ne doivent pas être laissés seuls aux abords du bassin.
- Les feux de camp sont interdits
- Le linge de maison n'est pas fourni (draps, taies d'oreiller, serviettes ...)
- Il est strictement interdit de couper du bois sur pied

Signature(s) avec mention manuscrite « Lu et approuvé »